

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-50

AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES COMMUNES DE MARIGNAC, MIRABEL, MONTBARLA ET SAINT SARDOS

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 €HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) MARIGNAC Assainissement du pres- bytère, enrochement de la mare et fosse septique à l'école	56	9 281 €	9 281 €	54 %	<u>5 011 €</u>
2) MIRABEL Travaux de réparation au cimetière de Notre Dame des Misères	882	44 673 €	12 950 €	18 %	<u>2 331 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17.10.08. Les travaux d'extension du cimetière évalués à 31 723 €HT ne sont pas éligibles. Seuls sont retenus, dans la dépense subventionnable, les travaux de réparation des anciens murs et de l'abri pour containers, soit 12 950 €HT.					
3) MONTBARLA Création d'une rampe au parking du cimetière	179	25 980 €	19 000 €	54 %	<u>10 260 €</u>
4) SAINT SARDOS Busage des fossés avenue de Gascogne	564	19 051 €	19 000 €	24 %	<u>4 560 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 26.09.08.					

TOTAL : 22 162 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2008	400 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	266 740 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	22 162 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jours	288 902 €
Disponible	111 098 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-50

**AIDE DU DEPARTEMENT
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES
COMMUNES DE MARIGNAC, MIRABEL, MONTBARLA
ET SAINT SARDOS**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 22 162 €:

** Demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) MARIGNAC Assainissement du pres- bytère, enrochement de la mare et fosse septique à l'école	56	9 281 €	9 281 €	54 %	<u>5 011 €</u>
2) MIRABEL Travaux de réparation au cimetière de Notre Dame des Misères	882	44 673 €	12 950 €	18 %	<u>2 331 €</u>

Observation : Préfinancement accordé le 17.10.08. Les travaux d'extension du cimetière évalués à 31 723 €HT ne sont pas éligibles. Seuls sont retenus, dans la dépense subventionnable, les travaux de réparation des anciens murs et de l'abri pour containers, soit 12 950 €HT.

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
3) MONTBARLA Création d'une rampe au parking du cimetière	179	25 980 €	19 000 €	54 %	<u>10 260 €</u>
4) SAINT SARDOS Busage des fossés avenue de Gascogne	564	19 051 €	19 000 €	24 %	<u>4 560 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 26.09.08.					

TOTAL : 22 162 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,